



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2017
Français
Original : français

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12 - 23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Centre Africain de Recherche Industrielle (CARI), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural

Caractéristiques du milieu rural dans les pays en développement

Communément considéré comme milieu reculé ou même très reculé dans les pays pauvres, le milieu rural renferme près des $\frac{3}{4}$ de l'étendue du pays en RDC et reste un foyer d'entretien et de recyclage de la pauvreté pour la majorité de la population, mais plus pour les femmes et les filles dont la vie dépend des hommes : parents, conjoints. La femme rurale est extrêmement vulnérable et marginalisée. Cette situation du milieu rural peut être imputée au déficit des programmes de développement exécutés par le pouvoir politique. On remarque que les programmes de développement mis en œuvre par le pouvoir en place sont plus tournés vers les milieux urbains et laissent les milieux ruraux à l'abandon, malgré leurs potentialités en ressources naturelles tout comme humaines. C'est le cas de la RDC notamment. Les milieux ruraux sont caractérisés par un déficit criant d'infrastructures : routes, écoles, hôpitaux, industries, lieux de distraction, etc. et sont dépourvus de biens manufacturés.

Statut de la femme rurale

Dans le milieu rural, les femmes font de l'agriculture traditionnelle et de subsistance parfois sur des terres pauvres. Alors pour produire une bonne quantité de produits agricoles, soit elles vont loin de leur village où l'on peut trouver une terre fertile, soit encore elles travaillent sur des superficies plus vastes. À ce prix leur travail est une corvée. Dans certaines cultures, la femme travaille pour l'homme, qui est maître et gestionnaire des produits du travail de la femme. Raison pour laquelle les hommes dans ces milieux préfèrent avoir plusieurs femmes. Avoir plus de femmes est une expression d'une richesse abondante. Malgré leur statut de productrices des richesses, ces femmes sont souvent mal entretenues par leurs conjoints patrons. Les jeunes filles pour leur part, accompagnant leurs mamans dans les travaux des champs, subissent le même traitement. Parfois elles sont mariées précocement. Après le travail des champs toute la journée, la femme revient au village où elle sera encore soumise aux travaux ménagers, car elle a le devoir de fournir une bonne alimentation à sa famille et d'entretenir son conjoint. Tout ne s'arrête pas là, la nuit, au lit, l'attend un autre travail pas moins pénible. Cette femme rurale n'a pas beaucoup de temps de repos. Elle est mère de plusieurs enfants et en définitive, c'est sa santé qui est mise en jeu. Elle reste encore inférieure à l'homme. On pense, bien entendu, à certaines pratiques religieuses, qui inscrivent d'emblée les femmes à vivre comme différentes, même des autres femmes, mais aussi aux ostracismes quotidiens que produit la société et dont les femmes sont encore l'objet aujourd'hui : le sexisme, la discrimination professionnelle, l'écart des salaires, le harcèlement et la manipulation, la violence conjugale, etc.

Au 20^{ème} siècle, l'ampleur qu'a pris le mouvement d'émancipation a conféré à la femme un autre statut. Retenons que l'émancipation a commencé vers les années 1791 lorsque Olympe de Gouges, première femme féministe, a réclamé l'égalité politique entre hommes et femmes dans sa « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » qui stipule dans son article 1 : « La femme naît libre et égale à l'homme en droits ».

En Europe, les femmes commencent à se révolter à la fin du XVIII^e siècle. Elles descendent dans la rue en Angleterre et en France, pour revendiquer des droits et mettre fin à leur statut d'être inférieur. La naissance de l'émancipation féminine coïncide donc avec la fin de l'Ancien Régime.

L'émancipation a évolué au fil de temps pour être désignée aujourd'hui de la responsabilisation, l'autonomisation de la femme et l'égalité des sexes.

Soulignons que l'égalité des sexes sera mise en berne dans notre communication, car à notre avis c'est chose impossible. Dieu a créé l'homme, et il l'a appelé « homme » ; c'est des côtes de l'homme qu'il a tiré un être semblable et non identique, c'est la « femme ». Il a donc créé deux êtres différents qui ne s'égaliseront jamais. La femme n'engrossera jamais l'homme et celui-ci n'attendra pas la maternité non plus. En tant que chrétien, confirmer l'égalité des sexes constitue une rébellion contre Dieu. Nous pouvons discuter sur l'égalité des chances ; l'égalité des responsabilités ; l'égalité des droits du fait que nous avons actuellement des femmes qui ont le même niveau d'études que l'homme : elles sont médecins (déjà en 1875 : Madeleine Brès est la première femme à obtenir le diplôme de docteur en médecine), docteurs en science comme Marie Curie en France qui a reçu le prix Nobel de physique en 1903, chauffeur, leader politique ; Avocate (1900) : Les femmes étaient admises au Barreau et ont plaidé comme avocates; bref la femme est capable d'exercer les fonctions qui jadis, n'étaient réservées qu'à l'homme, elle gagne le même salaire que l'homme ou même plus que celui-ci. Elle participe au travail socialement utile. Cet engagement crée une base réelle pour établir son égalité de fait dans tous les domaines et assurer son indépendance économique et sociale et contribuer à son développement culturel. La révolution scientifique et technique a opéré des profonds changements qualitatifs dans le travail de la femme et de la fille rurale. Leur travail est devenu plus mécanisé. Les femmes peuvent conduire des tracteurs, des moissonneuses-batteuses, les femmes sont agronomes, zootechniciennes, chefs d'exploitations, etc. Voilà l'opportunité à exploiter pour autonomiser la femme.

Les problèmes à régler

Dans l'immédiat, il faut valoriser le travail fait par les femmes et filles dans les milieux ruraux afin qu'il leur procure un revenu pour réduire leur dépendance et leur vulnérabilité.

Valeur aux produits agricoles en vue de les conserver pour une longue période et les commercialiser lors des pénuries. Dans les pays où l'agriculture est mécanisée, la corvée de la femme rurale appartient au passé.

À moyen terme, il faudra organiser l'instruction et la formation des femmes et des filles dans le milieu rural. Travail des Organisations non gouvernementales qui ont prouvé leur efficacité dans divers domaines tels que l'entrepreneuriat féminin, la formation aux activités génératrices de revenus, la gestion rationnelle des ressources propres, etc. Le CARI est prêt à faire ce travail et lance un appel aux partenaires de bonne foi qui peuvent nous assister financièrement pour exécuter ce projet.

Avec un niveau appréciable d'instruction et de formation, les femmes et les filles du milieu rural seront capables de gérer le produit de leur travail et elles comprendront qu'elles possèdent la capacité de s'autonomiser et se responsabiliser. Elles pourront ainsi réclamer le partage des responsabilités et l'égalité des chances.

Les organisations, les cartels et les réseaux de femmes ont eu intérêt à se réunir dans des fora internationaux, nationaux et régionaux pour parler le même langage, former un noyau en vue de faire le plaidoyer auprès des décideurs nationaux pour que les programmes de développement soient exécutés au profit de tous les milieux, urbains comme ruraux.

Les sessions annuelles d'ONU-Femmes sont déjà un cadre approprié.

Nous suggérons qu'à l'instar d'ONU-Femmes, soit aussi créées L'UE-Femmes, l'OIF- Femmes, l'UA- Femmes, etc. qui auront toutes la responsabilité de faire le plaidoyer nécessaire pour pousser les décideurs politiques (surtout dans les pays dits en développement où cette situation reste criante) à mettre en œuvre des politiques de développement d'une façon équitable pour toutes les couches de la population avec un accent particulier sur la formation des femmes et des jeunes filles. En RDC, ce genre de programme a déjà commencé avec le projet « toutes les filles à l'école » appuyé par l'UNICEF dans certaines villes urbaines. Nous pensons qu'un jour, il atteindra l'arrière-pays.

Nous recommandons aussi la création dans les milieux ruraux de crèches et de garderies d'enfants, de groupes d'études surveillées, de cantines pour femmes et filles, de colonies de vacances, de blanchisseries afin de libérer les femmes des travaux ménagers pénibles. Les États doivent assumer toute la responsabilité de l'amélioration de la condition de la femme rurale et garantir la jouissance de leurs pleins droits
